



COMMUNE DE BOREX

Préavis n° 09/2011

Au Conseil Communal de Borex

Budget de fonctionnement 2012

Délégué municipal

MEYER Ernst, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Avant le 15 décembre de chaque année, la Municipalité doit présenter au Conseil communal le projet de budget de l'année suivante pour adoption. Pour suivre les recommandations de la commission des finances, nous vous présentons déjà maintenant le budget 2012, en même temps que l'Arrêté d'imposition 2012.

COMMENTAIRE

Le budget 2012 présente un petit déficit de Frs 7'370.-. Il peut être considéré comme équilibré. A titre de comparaison, le budget 2011 présentait un excédent de revenus de Frs 172'950.-, selon les recommandations de la commission des finances.

Le montant total du budget s'élève à Frs 4'916'720.-. A titre de comparaison, celui de 2011 s'élève à Frs 4'891'530.-.

Le budget 2012 basé sur un taux d'imposition de 58%, respectivement 60% en tenant compte des effets de la bascule liée à la nouvelle organisation policière vaudoise.

La valeur actuelle du point d'impôt de notre Commune est de Frs 55'955.- contre Frs 61'268.- en 2010 (chiffres de l'Etat de Vaud).

La nouvelle facture sociale prévisionnelle et les acomptes de la péréquation pour 2012 totalisent Frs 2'259'000, avec un abaissement de 6 points, contre Frs 2'184'300.- du budget 2011.

Le total des impôts budgété se chiffre à Frs 3'808'000.-, soit une augmentation de 4,87% ou de Frs 177'000.- par rapport au budget 2011.

Deux postes du budget sont à signaler. Il s'agit d'une augmentation importante du montant affecté au Conseil Régional qui passe de Frs 54'000.- à Frs 154'000.- par rapport au budget 2011 (rubrique 420.352.1). Un montant de Frs 168'000.- destiné à la nouvelle organisation policière (rubrique 610.351.1) a par ailleurs été ajouté.

Les commentaires par poste et compte du budget 2012 ayant subi des modifications significatives par rapport au budget 2011 sont jointes au budget.

Aucun investissement important n'a été porté au budget 2012.

CONCLUSION

Vu ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité de Borex vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

- Dans sa séance 24 octobre 2011;
- Vu le préavis municipal N° 09/2011 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'accepter le préavis no 09/2011 – budget de fonctionnement 2012.
2. D'accepter le budget 2012 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 3 octobre 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITE DE BOREX
Le Syndic E. Meyer La Secrétaire C. Hassler



Annexe

- Budget 2012 et son annexe